

**Rapport annuel 2010.
Helvetia Fondation collective de prévoyance
du personnel.**

2010

50 années d'expérience – 50 années de confiance.

Pour une fois, nous aimerions débiter notre rétrospective sur l'exercice annuel 2010 en tournant notre regard sur l'année 2011: en effet, cette année, l'Helvetia Fondation collective est fière de fêter ses 50 années d'existence. Elle est donc presque deux fois plus âgée que la LPP – lors de son entrée en vigueur, l'Helvetia Fondation collective existait déjà depuis 24 ans.

A l'heure actuelle, 9'805 entreprises font confiance à la longue expérience de notre fondation. Et chaque année, leur nombre augmente: en 2010, 77 nouveaux clients ont pu être gagnés, dont plusieurs grandes entreprises. Ce succès, outre de nombreux autres facteurs, est aussi dû au fait que l'Helvetia Fondation collective a toujours su, depuis le début, adapter ses produits et prestations de service à l'évolution des besoins des clients. Suivant ce principe, au cours de l'exercice annuel 2010, des améliorations dans les règlements ainsi que des optimisations des prestations pour les destinataires ont été réalisées, par exemple dans les dispositions de la rente de partenaire ou de la retraite flexible. Pour la première fois, nos clients en ont été informés en détail – et cela aussi, c'est une nouveauté dans l'intérêt d'une meilleure communication – au travers du nouveau magazine «Helvetia – News sur le 2^e pilier».

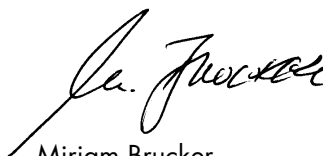
L'année dernière encore, l'accent de notre éditorial était placé sur la crise financière globale. Pour beaucoup de nos clients, ses retombées sont encore bien perceptibles. Il est donc d'autant plus réjouissant de souligner le fait que nous constatons toujours une qualité de payeurs exceptionnellement bonne. Des arriérés de paiement d'un montant très modeste prouvent que nos clients sont bien conscients de l'importance de la prévoyance professionnelle pour leur salariées et salariés et qu'ils assument leur responsabilité dans ce domaine.

En 2009, notre conseil de fondation avait été réélu. En 2010, il s'est constitué à nouveau et tant la présidente du conseil de fondation Mirjam Brucker que le vice-président du conseil de fondation Hanscaspar Kühnis ont été confirmés dans leurs fonctions. Après la démission au 30.06.2010 de Florence Möller, qui fut longtemps membre du conseil de fondation, c'est Rafael Bucher qui a pris sa place au sein du conseil de fondation au 01.07.2010. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir parmi nous Monsieur Bucher, un représentant des salariés engagé.

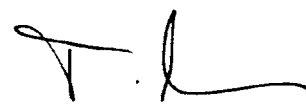
Malgré sa grande force d'innovation, l'Helvetia Fondation collective ne décide pas seule de l'ampleur et de la direction des changements qu'elle veut réaliser: le résultat de la votation populaire sur l'abaissement du taux de conversion l'a montré une fois de plus. On le sait: la décision populaire nous a contrariés; cependant, en tant que partenaire fiable pour le 2^e pilier, nous la mettons bien entendu en œuvre. La densité réglementaire persistante dans le cadre du 2^e pilier va engendrer une marge de manœuvre des prestataires au demeurant très limitée. La réforme structurelle, comme on l'appelle, va apporter prochainement de nombreux changements significatifs. La surveillance des fondations en particulier sera fortement touchée; par ailleurs les tâches et les exigences en termes de loyauté et d'intégrité des organes des fondations seront redéfinies. En outre, des améliorations en faveur des salariés plus âgés sont prévues.

L'Helvetia Fondation collective est dans une situation réjouissante, puisqu'elle a déjà réalisé un grand nombre des modifications à venir. Indépendamment du besoin d'adaptation, la sécurité, la fiabilité et la franchise continueront à régir les grandes lignes de notre action à l'avenir. Ainsi, nous sommes convaincus de répondre non seulement aux exigences de notre époque, mais aussi – et surtout – à vos besoins.

Nous nous réjouissons de la poursuite de notre collaboration et vous remercions de votre confiance.



Mirjam Brucker
Présidente du conseil
de fondation



Thomas Klaiber
Directeur

Sommaire.

- 4 Rétrospective 2010**
- 5 Portrait**
- 6 Comptes annuels 2010**
 - 6 Bilan
 - 7 Compte d'exploitation
- 9 Annexe aux comptes annuels**
- 21 Rapport de l'organe de contrôle**

Le rapport annuel de la Fondation Helvetia paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Rétrospective 2010.

Développement du portefeuille

La croissance très marquée du nombre d'œuvres de prévoyance et de personnes assurées survenue au cours des années passées a reculé au cours de l'exercice sous revue. Ce recul est lié au fait que, pendant la crise financière, en raison de la couverture insuffisante chez de nombreuses fondations autonomes et semi-autonomes une grande vague de changement en faveur de prestataires d'assurance complète, tels que l'Helvetia Fondation collective, a eu lieu. Cette phase de changement est désormais achevée et les taux de croissance diminuent en conséquence.

Chiffres-clés

	2010	2009	Modification absolue	Modification en %
Contributions (en millions de CHF)				
Contributions périodiques salariés et employeurs	662.0	635.7	26.3	4.1
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	788.9	751.0	37.9	5.0
Effectifs				
Œuvres de prévoyance affiliées	9 805	9 728	77	0.8
Assurés actifs	80 214	76 271	3 943	5.2
Réserve mathématique (en millions de CHF)	6 368	5 931	437	7.4

Rémunération des avoires de vieillesse 2010

En 2010, les avoires de vieillesse du régime obligatoire et subobligatoire ont été rémunérés au taux de 2% fixé par le Conseil fédéral. Le taux d'intérêt utilisé pour l'estimation des prestations de vieillesse prévisibles (taux d'intérêts projeté) a été maintenu à 2.75%.

Changements au niveau des membres du conseil de fondation

Suite aux élections de 2009, le conseil de fondation s'est voué à sa constitution au cours de l'exercice sous revue. Tant Mirjam Brucker, présidente du conseil de fondation, que Hanscaspar Kühnis, vice-président du conseil de fondation, ont été confirmés dans leurs fonctions. Après la démission au 30.06.2010 de Florence Möller, qui fut longtemps membre du conseil de fondation, c'est Rafael Bucher qui a pris sa place au sein du conseil de fondation au 01.07.2010.

Accès rapide sur Internet

Vous trouverez très facilement le rapport annuel ainsi que d'autres informations intéressantes concernant l'Helvetia Fondation collective sur le site www.fondation-helvetia.ch.

Portrait.

Fondée en 1961, l'Helvetia Fondation collective jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2010, elle comptait plus de 9'800 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la fondation sont sa première priorité.

Garanti à coup sûr

L'Helvetia Fondation collective garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La fondation transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de longévité, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, l'Helvetia Fondation collective est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute couverture insuffisante est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, l'Helvetia Fondation collective dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et peut s'enorgueillir de plus de 150 ans d'expérience.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec compétence ...

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

... et un service personnalisé

Les attentes à l'égard de la prévoyance professionnelle sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs collaborateurs. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, l'Helvetia Fondation collective met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

Comptes annuels 2010.

Bilan

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Actifs		
Parts en actions de l'Helvetia Fondation de placement	9 844 404.10	9 989 221.50
Liquidités	50 794.48	192 267.59
Créances	209.55	76.70
Placements de la fondation	9 895 408.13	10 181 565.79
Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance	6 411 101.90	6 221 961.14
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	76 535 076.05	82 821 743.93
Avoirs auprès de l'Helvetia	528 386 219.31	639 714 747.48
Liquidités	30 695.21	27 249.78
Placements pour les œuvres de prévoyance	611 363 092.47	728 785 702.33
Compte de régularisation actif	25 440 039.20	123 783 260.70
Actifs provenant de contrats d'assurance	6 368 137 722.00	5 930 669 512.45
Total	7 014 836 261.80	6 793 420 041.27
Passifs		
Prestations de libre passage et rentes	66 685 150.90	177 725 149.99
Engagements envers l'Helvetia	76 535 076.05	82 821 743.93
Autres dettes	3 312 483.10	3 127 598.70
Engagements	146 532 710.05	263 674 492.62
Compte de régularisation passif	199 343 390.51	301 423 983.47
Réserves de contributions de l'employeur	126 068 997.35	115 542 944.29
Passifs résultant de contrats d'assurance	6 368 137 722.00	5 930 669 512.45
Fonds liés selon règlement	360 235.30	522 931.40
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6 368 497 957.30	5 931 192 443.85
Réserve de fluctuation de valeur de la fondation	1 968 800.00	1 997 800.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	164 608 252.47	171 554 650.49
Fonds libres de la fondation		
Situation en début de période	8 033 726.55	6 561 747.45
Intérêt	445.23	436.48
Excédent des produits/charges	-218 017.66	1 471 542.62
Situation en fin de période	7 816 154.12	8 033 726.55
Total	7 014 836 261.80	6 793 420 041.27

Compte d'exploitation

en CHF	2010	2009
Contributions des salariés	302 321 986.50	290 392 447.15
Contributions de l'employeur	359 791 352.81	345 313 513.36
Contributions de tiers	817 090.60	726 494.40
Primes uniques et sommes de rachat	64 632 400.80	68 114 048.15
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	23 586 871.62	20 489 581.97
Allocations du fonds de garantie	3 560 143.75	3 240 346.90
Contributions et apports ordinaires et autres	754 709 846.08	728 276 431.93
Apports de libre passage	443 656 558.04	408 589 751.76
Dépôt de versements anticipés EPL/divorce	16 752 562.50	11 626 027.30
Apports de nouveaux contrats	328 502 706.07	330 832 793.27
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	788 911 826.61	751 048 572.33
Apports de contributions et prestations d'entrée	1 543 621 672.69	1 479 325 004.26
Rentes de vieillesse	-58 980 311.95	-51 748 791.15
Rentes de survivants	-11 903 813.50	-10 545 052.35
Rentes d'invalidité	-39 720 992.43	-40 011 668.98
Autres prestations réglementaires	-38 613 013.95	-37 758 494.75
Prestations en capital à la retraite	-94 988 054.61	-128 193 429.15
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-24 645 613.25	-23 433 605.55
Prestations réglementaires	-268 851 799.69	-291 691 041.93
Prestations de libre passage en cas de sortie	-538 316 712.50	-496 540 055.10
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-46 805 127.25	-54 272 605.15
Prestations résultant de résiliations de contrats	-194 070 489.20	-140 953 453.12
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-779 192 328.95	-691 766 113.37
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-1 048 044 128.64	-983 457 155.30
Dissolution/Constitution de fonds réglementaires	164 505.10	-104 110.00
Dissolution/Constitution de fonds libres	7 448 885.51	9 807 439.88
Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-9 941 526.63	-32 610 176.04
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-2 328 136.02	-22 906 846.16
Prestations d'assurance	1 025 909 111.51	964 781 121.50
Parts d'excédents résultant des assurances	16 064 906.55	18 023 236.80
Produit de prestations d'assurance	1 041 974 018.06	982 804 358.30
Primes d'assurance	-674 686 778.69	-648 629 664.99
Primes uniques pour assurances	-857 228 334.10	-804 010 420.71
Contributions au fonds de garantie	-3 308 313.30	-3 125 275.40
Charges d'assurance	-1 535 223 426.09	-1 455 765 361.10
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2010	2009
Produit des intérêts des créances	7 696 405.26	7 850 744.12
Rémunération des provisions techniques	-1 809.00	-3 679.10
Rémunération des fonds libres	-486 027.83	-1 251 748.09
Charges d'intérêts pour des engagements	-6 637 378.78	-5 632 826.73
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-571 189.65	-962 490.20
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des placements en titres	29 796.44	2 166 447.22
Retrait de/Attribution aux réserves de contribution de l'employeur	-13 336.78	-607 482.22
Retrait de/Affectation aux fonds libres	-16 459.66	-1 558 965.00
Résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des parts de l'Helvetia Fondation de placement	87 992.50	1 993 841.44
Résultat net des placements des fonds libres de la fondation	87 992.50	1 993 841.44
Produit des prestations fournies	557 729.30	649 022.68
Autres produits	557 729.30	649 022.68
Frais d'administration	-892 739.46	-867 179.50
Excédent des produits/charges avant constitution des réserves de fluctuation de valeur	-247 017.66	1 775 684.62
Dissolution/Constitution des réserves de fluctuation de valeur	29 000.00	-304 142.00
Excédent des produits/charges après constitution des réserves de fluctuation de valeur	-218 017.66	1 471 542.62

Annexe aux comptes annuels.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

L'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après la fondation) est une fondation collective créée par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA au sens des art. 80 ss. du Code civil suisse (CC).

La fondation a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au fonds de garantie (registre n° C1.22).

1.3 Indication des actes et des règlements

■ Acte de fondation

07.12.1961,
révisé pour la dernière fois le 08.06.2009

■ Règlement d'organisation

Octobre 2007

■ Règlement électoral

Avril 2009

■ Règlement de prévoyance du personnel

Janvier 2009

■ Règlement de liquidation partielle

Janvier 2009

■ Règlement relatif aux provisions

Avril 2009

1.4 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

■ Organe de contrôle

KPMG SA, Zurich

■ Expert en prévoyance professionnelle

Helvetia Consulta Société de conseil en matière de prévoyance SA, Bâle

■ Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales

1.5 Organe de gestion/autorisation de signature

Les membres du conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

1.5.1 Conseil de fondation

■ Représentants des employeurs

- Jean-Claude Diener
Membre
- Hanscaspar Kühnis
Vice-président
- Paul-Albert Nobs
Membre
- Fritz Zahnd
Membre

■ Représentants des salariés

- Mirjam Brucker
Présidente
- Rafael Bucher
Membre (dès le 01.07.2010)
- Monika Freund
Membre
- Florence Möller
Membre (jusqu'au 30.06.2010)
- Ralph Ruoss
Membre

■ Autres personnes autorisées à signer

- Philipp Ammann
- Rosmarie Champion
- Donald Desax
- René Eggimann
- Angela Godoy
- Thomas Klaiber
- Beat Müller
- Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la compagnie gestionnaire peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

2 Développement du portefeuille

2.1 Employeurs affiliés

Nombre	2010	2009
Effectif au 31.12. de l'année précédente	9 728	9 381
Entrées/Sorties	77	347
Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue	9 805	9 728

2.2 Assurés actifs

Nombre	2010	2009
Effectif au 31.12. de l'année précédente	76 271	74 721
Entrées/Sorties	3 943	1 550
Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue	80 214	76 271

2.3 Bénéficiaires de rentes

Nombre	31.12.2010	Développement	31.12.2009
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	5 179	411	4 768
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	35	-1	36
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	2 930	-4	2 934
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidé	688	-5	693
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	1 237	91	1 146
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	237	3	234
Total	10 306	495	9 811

3 Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation valide l'affiliation à la fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), en date du 23.12.2009, garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

3.1 Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

4.2.2 Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Papiers-valeurs	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

5 Règles techniques/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 23.12.2009, conclu avec l'Helvetia.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 6'368'137'722 (année précédente: CHF 5'930'669'512) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

en %	2010	2009
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.0	2.0
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP subobligatoire	2.0	2.0

5.3 Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. La réserve mathématique pour les retraités s'élève en milliers de CHF à 2'119'520 (année précédente: en milliers de CHF 1'862'370). Le calcul et le versement du renchérissement sur les rentes LPP se font par l'intermédiaire du réassureur.

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	3 787 108 143	3 533 802 711
Taux minimal LPP	2.0%	2.0%

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 10.02.2011, que la fondation est en mesure au 31.12.2010 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision technique ne doit être constituée.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la fondation.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes œuvres de prévoyance; ils sont portés au bilan de la fondation sous les provisions techniques:

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
--------	------------	------------

Placements auprès de l'Helvetia

Fonds liés selon règlement	360 235	522 931
----------------------------	---------	---------

5.7 Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

5.8 Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec l'Helvetia, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance complète). La fondation transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la fondation sont, à tout moment, intégralement couvertes. En principe, la fondation ne peut donc pas afficher de couverture insuffisante.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006 – 2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia, du 22.08.2006
- Directives de placement du Groupe Helvetia, version du 03.11.2009 et Directives d'application pour le marché Suisse, version du 28.10.2009

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur concernant les placements de la fondation

en CHF	2010	2009
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 997 800	1 693 658
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-29 000	304 142
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 968 800	1 997 800
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 968 800	1 997 800

La réserve de fluctuation de valeur des placements de la fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

6.3 Présentation des placements par catégorie

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de l'Helvetia.

La fondation offre, à certaines conditions, aux œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir la fortune de prévoyance non liée en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompa benefit», elle permet aux œuvres de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements de la fortune. La fortune de prévoyance investie de la sorte figure sous le titre «Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des œuvres de prévoyance respectives. Le nombre d'œuvres de prévoyance avec un placement individuel de la fortune de prévoyance libre est passé de 10 à 9 depuis 2009.

Parallèlement, la fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 9'895'408.13 (année précédente: CHF 10'181'565.79).

6.4 Securities Lending

Tant la fondation collective que les différentes affiliations détiennent exclusivement des parts des placements collectifs et ne pratiquent pas elles-mêmes le Securities Lending. Il n'est pas possible de statuer sur un Securities Lending éventuel dans les placements collectifs.

6.5 Information sur les réglementations en vigueur concernant les rétrocessions

La fortune de la fondation ainsi que des parties des placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance sont investies auprès de l'Helvetia Fondation de placement. Cette dernière a fourni une confirmation écrite du fait qu'elle ne reçoit ni rétrocessions, ni kick-backs, ni aucun autre paiement similaire de tiers. Pour le placement de capitaux pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance, l'Helvetia Fondation de placement verse des rétrocessions à l'Helvetia.

6.6 Explications des résultats nets des placements

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les provisions techniques, les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Le résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF 29'796.44 (année précédente: CHF 2'166'447.22) ainsi que leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la fondation correspond au produit que la fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par l'Helvetia au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à l'Helvetia le 31.12.2004. Le résultat de l'exercice en cours était de CHF 87'992.50 (année précédente: CHF 1'993'841.44). Cette somme a été créditée sur les fonds libres de la fondation.

6.7 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

6.7.1 Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élevaient à CHF 76'535'076.05 (année précédente: CHF 82'821'743.93) et constituent des avoirs de prime.

6.7.2 Réserves de contributions de l'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Réserves de contributions de l'employeur au 01.01.	115 542 944.29	81 362 795.83
Apports	23 586 871.62	20 489 581.97
Apports de nouveaux contrats	3 363 815.61	23 381 928.60
Retrait/Affectation de placements individuels	13 336.78	607 482.22
Utilisation pour le paiement des primes	-9 523 864.85	-9 313 044.70
Utilisation pour les primes uniques	-1 686 811.55	-1 319 315.65
Prestations résultant de résiliations de contrats	-5 798 484.20	-628 974.18
Intérêt	571 189.65	962 490.20
Réserves de contributions de l'employeur au 31.12.	126 068 997.35	115 542 944.29

Les réserves de contribution de l'employeur sont majoritairement rémunérées à hauteur de 0.5% dès le 01.05.2009 (jusqu'au 30.04.2009: 1.5%).

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Avoirs en compte courant	66 707 856.89	177 747 410.75
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	3 312 483.10	3 127 598.70
Dépôts d'excédents	90 085 858.27	93 861 302.94
Réserves de contributions de l'employeur	125 039 291.70	114 461 705.42
Fonds liés selon règlement	360 235.30	522 931.40
Fonds libres des œuvres de prévoyance	69 110 302.74	72 525 375.50
Primes provisionnelles	29 197 016.39	26 988 307.87
Primes uniques en suspens des assurés	144 573 174.92	150 480 114.90
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	528 386 219.31	639 714 747.48

7.2 Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Prestations payées d'avance	25 440 039.20	123 783 260.70
Total du compte de régularisation actif	25 440 039.20	123 783 260.70

7.3 Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Primes dues	76 326 036.20	83 355 386.88
Primes uniques dues	209 039.85	-533 642.95
Total des engagements envers l'Helvetia	76 535 076.05	82 821 743.93

7.4 Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Prestations payées d'avance	25 440 039.20	123 783 260.70
Primes perçues d'avance	29 197 016.39	26 988 307.87
Primes uniques en suspens	144 573 174.92	150 480 114.90
Autres comptes de régularisation	133 160.00	172 300.00
Total du compte de régularisation passif	199 343 390.51	301 423 983.47

7.5 Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Placements auprès de l'Helvetia		
Excédents individuels	65 258 750.49	63 133 402.10
Excédents collectifs	24 827 107.78	30 727 900.25
Fonds libres	69 110 302.74	72 525 375.50
Total	159 196 161.01	166 386 678.85
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec un placement individuel du capital		
Excédents collectifs	167 446.75	165 008.53
Fonds libres	5 244 644.71	5 002 963.52
Total	5 412 091.46	5 167 972.05
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance		
Excédents individuels	65 258 750.49	63 133 402.10
Excédents collectifs	24 994 554.53	30 892 908.78
Fonds libres	74 354 947.45	77 528 339.02
Total	164 608 252.47	171 554 650.90

7.6 Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

7.6.1 Explications relatives au revenu d'assurance

en CHF	2010	2009
Prestations d'assurance	1 025 909 111.51	964 781 121.50
Parts d'excédents résultant des assurances	16 064 906.55	18 023 236.80
Total revenu d'assurance	1 041 974 018.06	982 804 358.30

La fondation a droit aux parts d'excédents accordées au titre du contrat d'assurance vie collective conclu avec l'Helvetia. Ce faisant, les excédents seront calculés séparément en fonction du processus d'épargne, de risque et de frais. Aussi, des excédents de risque, de frais ou d'intérêts peuvent être versés.

Durant l'année sous revue, des excédents issus du processus de risque ont été distribués et utilisés conformément au récapitulatif suivant:

en CHF	2010	2009
Accumulation individuelle	14 741 835.55	15 603 348.10
Accumulation collective	784 289.70	2 344 299.85
Bonification sur le compte d'encaissement	538 781.30	75 588.85
Total des excédents de risque	16 064 906.55	18 023 236.80

En principe, l'accumulation des excédents se fait sur une base individuelle. La commission de prévoyance peut faire une dérogation à cette règle et décider de procéder à une accumulation collective ou un crédit sur le compte d'encaissement.

7.6.2 Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2010	2009
Prime de risque	140 186 527.65	137 794 970.94
Prime de frais	44 963 318.90	44 559 062.30
Prime d'épargne	483 703 223.84	460 678 285.75
Renchérissement	5 833 708.30	5 597 346.00
Primes uniques	857 228 334.10	804 010 420.71
Contribution au fonds de garantie	3 308 313.30	3 125 275.40
Total des charges d'assurance	1 535 223 426.09	1 455 765 361.10

7.7 Explications relatives aux produits de prestations fournies

en CHF	2010	2009
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	354 635.30	428 166.13
Remboursement des frais pour la propriété du logement	203 094.00	220 856.55
Total des produits des prestations fournies	557 729.30	649 022.68

7.8 Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2010	2009
Frais de rappel	354 635.30	428 166.13
Frais pour la propriété du logement	203 094.00	220 856.55
Frais d'administration propres de la fondation	335 010.16	218 156.82
Total des frais d'administration	892 739.46	867 179.50

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

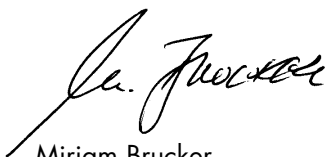
Quelques liquidations partielles ont été opérées en 2010. Celles-ci se sont déroulées conformément au règlement. Lorsque des fonds libres étaient disponibles, ceux-ci ont été répartis en conséquence.

9.2 Separate Accounts

Quelques œuvres de prévoyance ont placé des fonds libres individuellement.

Bâle, le 19 avril 2011

Helvetia Fondation collective
pour la prévoyance du personnel



Mirjam Brucker
Présidente du conseil
de fondation



Hanscaspar Kühnis
Vice-président du conseil
de fondation



KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Stefan Inderbinen
Expert-réviser agréé

Petra Kamber
Expert-réviser agréée

Zurich, 19 avril 2011

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Helvetia Fondation collective
de prévoyance du personnel**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.fondation-helvetia.ch

